

La Ville s'engage contre les perturbateurs endocriniens

C'est la première ville des Yvelines à s'engager. Villepreux a signé, mercredi 9 janvier, la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Crée par le Réseau Environnement Santé (RES) il y a deux ans, cette charte comporte des dispositions que les communes s'engagent à mettre en place dans l'année pour protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Hausse des maladies chroniques

Parmi elles, interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens, réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation ou encore favoriser l'information de la population. « Il y a une hausse des maladies chroniques, des cancers hormono-dépendants comme le sein, la prostate, une baisse de la fertilité - et l'Ile-de-France est l'une des régions les plus touchées - une hausse des troubles du comportement..., décrit André Cicolella, président du RES, un organisme de protection de l'environnement créé il y a 10 ans.

Les perturbateurs endocriniens sont l'une des causes de ces problèmes. Derrière ce terme, se cachent des substances chimiques qui inter-

fèrent avec le fonctionnement du système hormonal. C'est en 1991 qu'est né le principe de perturbateur endocrinien et au début des années 2000 qu'il est reconnu comme ayant des effets sur le métabolisme.

Les personnes particulièrement sensibles sont les femmes enceintes et les jeunes enfants. « Une exposition, même à courte durée, à ces substances a des impacts sanitaires pendant l'enfance, à l'âge adulte et même sur la descendance », alarme André Cicolella. Aujourd'hui, en France, 1 enfant sur 100 est atteint d'autisme et 1 couple sur 4 ou 5 connaît des problèmes d'infertilité.

Zéro phyto

À Villepreux, la municipalité s'engage depuis plusieurs années sur les questions environnementales. « La signature de la charte ne va pas changer nos habitudes car nous avons déjà pris des mesures dans ce sens, affirme le maire Stéphane Mirambeau (LREM). On s'est rendu compte que ce qu'on a mis en œuvre correspondait à ce que demandait la charte. »

La Ville a par exemple appliqué la politique du zéro phyto dans l'entretien des espaces verts municipaux depuis 2015, 23 % des surfaces cultivées le sont en bio et elle élimine progressivement les perturbateurs



André Cicolella (à gauche), président du Réseau Environnement Santé, et le maire Stéphane Mirambeau (à droite) ont signé la charte mercredi 9 janvier.

endocriniens dans les contrats et achats publics.

200 communes ont déjà signé la charte, dont Toulouse, Dijon, Limoges, Courbevoie et la région Ile-de-France. « La

charte permet de donner un cadre car on ne peut pas attendre pour agir, affirme le président du RES. L'objectif est que toutes les collectivités signent afin qu'il n'y

ait pas d'inégalités entre les citoyens devant cet enjeu. » Villepreux doit maintenant informer tous les ans ses citoyens des engagements pris.

Marine Delcros